

FORMATIONS DES ÉLUS LOCAUX

2nd semestre
2019

Des outils pour mieux agir



© Mairie de Pleyber-Christ

Un soutien au territoire



En créant en 1973 un service chargé de promouvoir la Formation Continue, l'Université de Bretagne Occidentale (UBO) a pris délibérément le parti de soutenir le développement des compétences des femmes et des hommes de son territoire. Ce service de l'UBO démontre chaque jour sa capacité à offrir aux individus comme aux acteurs socio-économiques et aux organisations, une réponse pertinente et durable à leurs besoins en compétences nouvelles. Il contribue ainsi au développement du territoire.

Habilité par le ministère de l'Intérieur en avril 2008, le Service Formation Continue et Alternance de l'UBO, accompagné de ses partenaires AMF 29, CDG 29, CNFPT Bretagne, propose aux élu(e)s du Finistère des formations dans des domaines très variés : Communication et management, Droit, Finances locales, Urbanisme, Politiques publiques, Intercommunalité...

Nous entendons ainsi, conformément aux missions et objectifs de nos structures, répondre aux attentes de notre territoire de proximité.

Depuis la création de ce centre finistérien de formations pour élu(e)s, l'UBO a accueilli plus de 5500 élu(e)s venu(e)s se former sur des thèmes variés.

Des formations “catalogue”

Une offre de formations sur des thèmes variés

Chaque année, l'UBO édite un catalogue de formations riche de nouvelles thématiques mais qui reprend également les thèmes les plus suivis des dernières années.

Ces modules de formation sont principalement conçus à l'attention des élu(e)s, mais ils sont également ouverts aux cadres territoriaux qui pourront y trouver matière à perfectionnement professionnel, et dont la présence permettra le croisement des approches et les échanges indispensables sur les modes de collaboration élu(e)s / fonctionnaires.

Ces formations sont de véritables outils pour aider l'élu(e) à mieux agir : l'objectif est d'apporter à l'élu(e) de nouvelles connaissances et compétences pour répondre aux besoins des citoyens mais également pour aider à la réflexion sur des projets à moyen terme de la collectivité.

Nous sommes en fin de mandature. Ces formations se déroulent sur Brest et sur Quimper uniquement. Les bulletins d'inscription à ces formations se trouvent en fin de catalogue.

Témoignage



Roger Talarmain

Maire de Plouguin

“ Je suis très heureux de participer à de nombreuses formations d'élu(e)s organisées par l'UBO. Élu depuis 17 années, je me suis toujours attaché à participer à bon nombre des formations dispensées dans le cadre de l'UBO. J'y participe régulièrement à raison d'une à deux formations par année. C'est fondamental pour moi, car des sujets comme : “vaincre son stress”, “organiser son temps d'élu(e)”, “prendre la parole en public”..., permettent aux élus de donner le meilleur d'eux-mêmes pour leur collectivité. C'est aussi un lieu de rencontre avec d'autres élu(e)s, qui permet d'échanger et de connaître les autres avec leurs propres expériences.

Maire aujourd'hui, j'encourage sans cesse mon équipe à participer à ces formations. Les 2 objectifs que je recherche au travers ces formations sont donc atteints : progresser personnellement et apporter de l'ouverture, du sens et des expériences nouvelles à nos collectivités (communes, EPCI...). ”

Témoignage



Fabrice Jacob

Maire de Guipavas

“ J'ai eu le plaisir d'assister à des formations dispensées par l'UBO. J'ai apprécié la taille des groupes très adaptée à ce genre de stage et le professionnalisme des formateurs. La diversité des thèmes proposés nous permet, à nous élu(e)s, de mieux appréhender nos missions au quotidien. ”



© File Moulleur

Témoignage



Chantal Soudon

Maire de La Martyre

“ Après avoir travaillé plus de 30 ans dans le « privé » dans le domaine de la gestion, beaucoup de facettes du fonctionnement d'une collectivité territoriale m'étaient étrangères.

Notre mission d'élu(e)s d'autre part, requiert des compétences très diverses, tant techniques que sur le plan du développement personnel.

La palette très large de formations proposées par l'UBO permet à chacun d'y trouver son compte.

J'y participe de manière très régulière depuis le début de mon mandat et elles m'ont permis, je pense, de mieux travailler avec les agents, les autres élu(e)s de la collectivité ainsi qu'avec la population.

La qualité des intervenants et les échanges avec les autres participants sont autant d'occasions d'ouverture et d'enrichissement pour mener notre mission à bien. ”

Témoignage



Sandrine Manusset

Adjointe à l'Urbanisme
Commune de Névez

“ Pour l'exercice de cette première expérience d'élue, il m'est paru tout de suite nécessaire de suivre ces formations dédiées aux élu(e)s.

J'ai commencé par des thèmes en lien direct avec ma délégation à l'urbanisme. Ce qui m'a permis de conforter à la fois mes connaissances et d'ajuster le champ d'intervention d'un élu.

J'ai ensuite élargi mon intérêt aux thèmes des finances publiques pour m'imprégner d'un domaine que j'ai complètement découvert au cours du mandat.

La troisième thématique suivie est celle de la communication orale. Ainsi, la diversité des thématiques que j'ai pu aborder dans les formations m'a permis de conforter et de compléter les savoirs et les savoir-être qui participent à mon sens au bon exercice d'un mandat d'élu(e) local(e).

J'ai trouvé également très enrichissant le partage d'expérience entre élu(e)s qui est facilité par le format, la convivialité et la simplicité des relations au sein du groupe en formation. ”

Des formations “sur mesure”

Témoignage



Christine Chevalier
Maire de Landéda

*Une formation à la carte,
sur un thème spécifique,
c'est possible !*

Tous les thèmes proposés aux élu(e)s dans ce catalogue et bien d'autres encore, dans des domaines très spécifiques, peuvent être traités en interne aux communes ou intercommunalités grâce à la mise en place de modules “sur mesure”.

Ces formations permettent, tout au long de la mandature, de répondre précisément aux attentes des communes ou EPCI grâce à un contenu, des dates et des horaires adaptés aux exigences et contraintes des élu(e)s de votre territoire. Ces formations se réalisent dans votre commune ou EPCI.

N'hésitez pas à vous renseigner même sur des thèmes non traités à ce jour.

Les formations “sur mesure” trouvent bien entendu leur intérêt au niveau de l'intercommunalité.

Elles peuvent être mutualisées : les communes s'y retrouvent financièrement et les élu(e)s y adhèrent grâce aux multiples échanges sur leurs pratiques professionnelles.

De nombreuses collectivités ou EPCI nous ont fait confiance depuis mars 2008.

Quelques exemples de thèmes traités : statut de l'élu, finances locales, bulletin municipal, réseaux sociaux, chemins communaux, loi littoral, normes agricoles, création de piscine municipale, communes nouvelles, schéma de mutualisation...


“ Participant régulièrement, au cours du mandat précédent, à des formations proposées par le service de formation continue de l'UBO, c'est tout naturellement que je me suis adressée à ces derniers, dès 2014, pour la mise en place de formations spécifiques sur la commune. La première (3h), à destination des élu(e)s principalement issus du secteur privé, consistait à appréhender le cadre réglementaire de la commande publique et ainsi, comprendre par exemple, les délais incompressibles pour mener à bien les projets.

La seconde (2 jours), intitulée “donner du sens au changement”, avait pour objectif de mieux comprendre les éventuelles résistances des agents au changement, quel qu'il soit (réforme, réglementation, changement de politique, révolution numérique, évolution des métiers et des compétences, ...), de faire adhérer les équipes au projet de changement et ainsi favoriser le bien-être de tous au travail.

Un échange préalable sur les attendus de la collectivité a permis de bien calibrer ces formations tant sur le contenu que sur la durée. Le degré d'expertise des intervenants a par ailleurs été fort apprécié. ”



Des formations “à distance”



En 2016, le Centre de formations pour élu(e)s du Finistère a mis en place des modules de formation à distance.

< Objectif >

Se former où vous voulez, quand vous voulez (24h/24), et au rythme que vous voulez dès lors que vous possédez une connexion internet.

Les formations en ligne actuellement sont les suivantes :

- > **CCAS/CIAS : Quelles interactions, comment optimiser le lien avec l'utilisateur ?**
- > **Les pouvoirs de police du maire et de ses adjoints dans le cadre du renforcement de l'intercommunalité**
- > **Loi littoral**
- > **Bases et fondamentaux des finances publiques locales**

Pour vous inscrire, c'est simple : vous utilisez les bulletins que vous trouvez sur notre site :

www.univ-brest.fr/formations-elus29

Il s'agit des mêmes bulletins que les formations en présentiel.

À réception de ce dernier par nos services, nous vous transmettons par mail le lien et les codes d'accès indispensables pour suivre les modules à distance. Vous aurez un accès d'une durée de trois mois pour suivre une formation équivalente à trois heures (plusieurs séquences forment un module) et un accès de six mois pour suivre une formation d'une durée équivalente à six heures (plusieurs séquences pour un module).



Toutes ces formations à distance sont présentées dans ce catalogue.

À ce jour, une centaine d'élu(e)s ont signé pour l'enseignement à distance.

Pensez au DIF

Droit Individuel à la Formation

Mode d'emploi

20h/an

cumulables sur toute
la durée du mandat

CONSULTEZ notre catalogue et
REPÉREZ les formations
qui vous intéressent

1

TÉLÉCHARGEZ le bulletin d'inscription
"DIF" sur :

www.univ-brest.fr/formations-elus29

2

TRANSMETTEZ le bulletin d'inscription
par mail à :

formations-elus29@univ-brest.fr

Vous recevrez ensuite un devis personnalisé

3

EXPÉDIEZ le devis personnalisé
et la demande de prise en charge DIF
par mail à :

dif-elus@caissedesdepots.fr

4

RETOURNEZ-NOUS la convention
pour signature après accord
de la Caisse des Dépôts

5

Vos demandes doivent être faites plus de 2 mois
avant la date de la formation souhaitée.

Communication - Management - Ressources Humaines

> Premiers secours (PSC1)	10
> La commune 2.0 ou la transformation numérique au service de la collectivité.....	11
> La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) de l' élu(e) local(e).....	12
> Bien communiquer sur son bilan en fin de mandature	13
> Bien gérer et défendre mon image d' élu(e) sur les réseaux sociaux	14
> Être retraité(e) aujourd'hui : Transition, Crise, Adaptation, Nouvel Équilibre	15
> Le statut de l' élu(e) : actualités et rappels	16
> Animer ses réunions avec efficacité et sérénité	17

Finances locales

> Bases et fondamentaux des finances publiques locales.....	18
---	----

Droit

> Les pouvoirs de police du maire et de ses adjoint(e)s dans le cadre du renforcement de l'intercommunalité.....	19
---	----

Urbanisme

> La loi littoral	20
-------------------------	----

Politiques publiques

> CCAS/CIAS : quelles interactions, comment optimiser le lien avec l'usager	21
---	----

FORMATIONS DES ÉLUS LOCAUX **2019**

2nd semestre

TOUTES NOS DATES DE FORMATIONS EN UN SEUL COUP D'OEIL

Septembre

1 D	
2 L	
3 M	
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	
8 D	
9 L	
10 M	
11 M	Communication - Management - RH
12 J	Premiers secours (PSC1) <i>Quimper - 9h>17h30</i>
13 V	
14 S	
15 D	
16 L	
17 M	
18 M	
19 J	Communication - Management - RH La commune 2.0 ou la transformation numérique au service de la collectivité <i>Brest - 9h>12h</i>
20 V	
21 S	
22 D	
23 L	
24 M	Communication - Management - RH La VAE de l'élu(e) local(e) <i>Brest - 17h30>19h (gratuit)</i>
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	
29 D	Communication - Management - RH
30 L	Bien communiquer sur son bilan en fin de mandature <i>Brest - 9h>17h</i>

Octobre

1 M	
2 M	
3 J	
4 V	Communication - Management - RH Bien gérer et défendre mon image d'élu(e) sur les réseaux sociaux <i>Quimper - 9h>17h</i>
5 S	
6 D	
7 L	Communication - Management - RH
8 M	Être retraité(e) aujourd'hui : Transition, Crise, Adaptation, Nouvel Équilibre
9 M	
10 J	<i>Brest - 9h>17h</i>
11 V	
12 S	
13 D	
14 L	Communication - Management - RH
15 M	Le statut de l'élu(e) : actualités et rappels
16 M	<i>Quimper - 17h>20h</i>
17 J	
18 V	
19 S	
20 D	
21 L	
22 M	
23 M	
24 J	
25 V	
26 S	
27 D	
28 L	
29 M	
30 M	
31 J	

Novembre

1 V	
2 S	
3 D	
4 L	
5 M	
6 M	
7 J	
8 V	
9 S	
10 D	
11 L	
12 M	
13 M	
14 J	
15 V	
16 S	
17 D	
18 L	
19 M	
20 M	
21 J	Communication - Management - RH
22 V	Animer ses réunions avec efficacité et sérénité <i>Quimper - 9h>17h</i>
23 S	
24 D	
25 L	
26 M	
27 M	
28 J	
29 V	
30 S	

Décembre

1 D	
2 L	
3 M	
4 M	
5 J	
6 V	
7 S	
8 D	
9 L	
10 M	
11 M	
12 J	
13 V	
14 S	
15 D	
16 L	
17 M	
18 M	
19 J	
20 V	
21 S	
22 D	
23 L	
24 M	
25 M	
26 J	
27 V	
28 S	
29 D	
30 L	
31 M	



INTERVENANT

Alexandre Morel

Responsable Pôle Formation
Continue en Santé,
Formateur premiers secours,
Sapeur-Pompier volontaire
au SDIS 30

DURÉE

7h

LIEU ET DATE

Quimper

Jeu. 12 septembre
9h-17h30

8 participants maximum

PREMIERS SECOURS (PSC1)

Savoir porter secours est une compétence qui est importante pour tous les usagers. Nous pouvons tous être témoin d'un accident ou d'un malaise dans un lieu public, une collectivité ou même à son domicile.

Savoir réagir à une problématique est donc un enjeu majeur. Celui-ci a d'ailleurs été rappelé par le Président de la République et le Premier ministre dans la Circulaire du 02 octobre 2018 relative à la généralisation auprès de l'ensemble des agents publics des formations aux gestes de premiers secours.

OBJECTIFS

La formation "Prévention et Secours Civiques de niveau 1 (PSC1)" a pour objectif de faire acquérir à toute personne les capacités nécessaires pour concourir par son comportement à la sécurité civile. Ainsi, l'apprenant sera capable d'exécuter une action citoyenne d'assistance à personne en réalisant les gestes de secours.

Nous aurons également l'occasion d'expliquer les différentes formations possibles accessibles aux agents publics.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Assurer une protection immédiate, adaptée et permanente pour lui-même, la victime et les autres personnes des dangers environnants
- > Assurer la transmission de l'alerte au service le plus adapté
- > Réaliser immédiatement les premiers gestes de secours face à une personne :
 - victime d'une obstruction des voies aériennes
 - victime d'un saignement abondant
 - victime inconsciente qui respire
 - victime en arrêt cardiaque
 - victime d'un malaise
 - victime d'un traumatisme

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Les méthodes seront actives afin de permettre d'apprendre les différents gestes de secours et les procédures à suivre. Il convient de prévoir une tenue permettant de se mettre au sol lors des simulations.



LA COMMUNE 2.0 OU LA TRANSFORMATION NUMÉRIQUE AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ

Aujourd'hui, la communication digitale est un outil intéressant pour tisser de nouvelles relations entre les élus et les citoyens mais à condition qu'elle soit bien maîtrisée.

Dématérialisation des démarches administratives, nouvelles applications pour les citoyens sur différents thèmes en lien avec la vie de la commune, utilisation des réseaux sociaux, sont autant d'outils sur lesquels les élus sont amenés à réfléchir pour faire progresser leur commune.

Ce module donnera l'occasion aux élus de découvrir ce qui peut être mis en place dans certaines collectivités, de mener une réflexion sur la pratique en la matière de leur propre commune. Ce sera également en temps de partage d'expériences entre élus.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Introduction : la proximité avec les habitants

Démocratie participative et nouvelles relations élus-citoyen. Comment faire appel à l'intelligence collective ?

Quels outils numériques pour une communication plus directe ?

Réseaux sociaux, plateforme participative, documents administratifs en ligne, nouvelles applications pour citoyens, voir même conseils municipaux filmés sont autant d'outils que la collectivité peut utiliser pour plus de réactivité, une gestion différente, un gain de temps, voire un gain d'argent.

Limites et points de vigilance

La communication digitale a ses limites et elle doit être maîtrisée. Il existe des points de vigilance à ne pas oublier : maintien du contact citoyen, protection des données, représentativité des citoyens sur le net, suivi de l'information...

INTERVENANT

Yohann Nédélec

Maire du Relecq-Kerhuon

Président CDG 29

DURÉE

3h

LIEU ET DATE

Brest

Judi 19 septembre

9h-12h



LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE (VAE) DE L'ÉLU(E) LOCAL(E)



Au service de son parcours professionnel et social

Au cours de son mandat, l'élu(e) local(e) va être amené(e) parfois à s'éloigner de son premier métier et par là même, des compétences métier associées.

En parallèle, l'expérience d'élu(e) local(e) est un temps d'acquisition de véritables savoirs et savoir-faire, souvent transposables dans la sphère de la vie professionnelle et qui méritent d'être valorisés.

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) peut apporter une réponse directe à cette problématique en permettant une reconnaissance de cet investissement par l'obtention d'un diplôme.

OBJECTIFS

- > Découvrir le dispositif de VAE (le principe, la philosophie et les démarches)
- > Mesurer la diversité des acquis de l'élu(e) local(e)
- > Initier une réflexion personnelle de valorisation de ce parcours d'élu(e) afin d'intégrer un dispositif d'accompagnement VAE.

INTERVENANTES

**Virginie Ribaud et/ou
Mary-Laure Perdigao**
Conseillères VAE-RE
SUFCA - UBO

DURÉE

1h30

LIEU ET DATE

Brest
Mardi 24 septembre
17h30-19h

ATELIER GRATUIT « DÉCOUVERTE DE LA VAE DES ÉLU(ES) »

Sur inscription OBLIGATOIRE
avec les bulletins, comme les
autres formations, même si
atelier gratuit (vous ne cochez
aucun prix)



INTERVENANT

Jean-Louis Le Corvoisier
*Spécialiste Communication
et Média Training*

DURÉE

6h

LIEU ET DATE

Brest
Lundi 30 septembre
9h-17h

BIEN COMMUNIQUER SUR SON BILAN EN FIN DE MANDATURE

OBJECTIFS

Au terme de 6 ans de mandature, comment présenter le bilan de votre équipe ? Comment valoriser au mieux votre action dans le respect du Code électoral ?

La communication institutionnelle de votre collectivité doit permettre de hiérarchiser les points clés. En choisissant la forme de diffusion et de promotion la plus adéquate, vous mettez en avant les femmes et les hommes investi(e)s à vos côtés depuis 2014.

Rendre attractif sans excès, trouver les mots justes, anticiper les objections et rester centré(e) sur votre message : tels sont les objectifs de cette formation.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Tenir compte des règles de communication selon le Code électoral et la jurisprudence : période, financement, distinction entre information et promotion
- > Identifier les points clés de son bilan depuis le début du mandat
- > Choisir les supports de communication les plus pertinents et adapter son message
- > Adapter la forme au fond : les actions, les acteurs, les lieux
- > Identifier les mots clés, construire son storytelling, anticiper les objections

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

- > Apports théoriques
- > Illustration par des vidéos de bilans
- > Mises en situation et jeux de rôle



BIEN GÉRER ET DÉFENDRE MON IMAGE D'ÉLU(E) SUR LES RÉSEAUX SOCIAUX

CONTEXTE ET OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Les réseaux sociaux sont incontournables aujourd'hui, notamment pour les personnes ayant une vie publique.

Au-delà des petites phrases, les élu(e)s doivent apprendre à utiliser les réseaux sociaux pour leur commune mais également pour leur image d'élu(e) et ce afin de les intégrer dans leur stratégie de communication.

Les élus doivent choisir leurs réseaux sociaux, organiser leur utilisation de la façon la plus pertinente possible (message, contenu, fréquence...).

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Dans cette formation, les élus apprendront à comprendre l'évolution et les enjeux du web :

- > Réserver son nom
- > Connaître les différents réseaux, leur finalité et leurs publics
- > Gérer son e-réputation
- > Echanges de pratiques

INTERVENANT

Christian Courtes
*Spécialiste communication
WEB.
Consultant Marketing et
communication*

DURÉE

6h

LIEU ET DATE

Quimper
Vendredi 4 octobre
9h-17h



INTERVENANTE

Béatrice Pedreni

Consultante, Psychologue

DURÉE

6h

LIEU ET DATE

Brest

Lundi 7 octobre

9h-17h

ÊTRE RETRAITÉ(E) AUJOURD'HUI : TRANSITION, CRISE, ADAPTATION, NOUVEL ÉQUILIBRE

Ce module s'adresse aux élu(e)s qui ne souhaitent pas se représenter en 2020 et qui sont en âge de prendre leur retraite. Ce module abordera les représentations et aussi différentes approches de la retraite.

Présentation des objectifs de la formation, attentes et questionnement des stagiaires

- > L'impact perçu de la cessation de l'activité professionnelle
- > Images et attentes des participants par rapport à la retraite
- > Points sensibles et points-clés à identifier

Quelle nouvelle place dans la société ?

- > La place des retraités dans notre société
- > Quels nouveaux investissements possibles : état des lieux des ressources, des activités, des projets
- > Identifier les ressources locales accessibles et les services d'aide aux retraités

Les occupations : Les changements occupationnels, gestion du temps et de l'espace à la retraite Vivre au milieu des siens, un nouveau contexte au quotidien

- > Prendre une nouvelle place, tenir des rôles nouveaux
- > Identifier l'impact de la cessation de l'activité professionnelle sur la cellule familiale, le couple et les proches

La retraite : un nouvel espace-temps à aménager

- > Prendre soin de soi : apports sur le sommeil et la mémoire
- > Importance de la première année de retraite pour redéfinir son nouvel espace-temps
- > Redéfinir un emploi du temps assoupli, un rythme de vie personnalisé tout en faisant place à un temps partagé avec son conjoint et/ou avec d'autres
- > Prendre soin de soi : repères pour cultiver ses ressources personnelles et ne pas s'épuiser



INTERVENANTE

Annie Kéribin

*Directrice Générale Adjointe
CDG 29*

DURÉE

3h

LIEU ET DATE

Quimper

Lundi 14 octobre
17h-20h

LE STATUT DE L'ÉLU(E) : ACTUALITÉS ET RAPPELS

Ce module s'adresse à tous les élus qui envisagent de se représenter en 2020 mais aussi à ceux qui vont quitter leur collectivité et qui ont besoin d'informations précises sur la fin de leur mandat.

OBJECTIFS

Ce module vous permettra une remise à jour de vos connaissances sur le statut d'élu local. Un point d'actualités sera fait ainsi qu'un rappel sur différents thèmes comme les indemnités de fonctions, les cumuls d'indemnités et les plafonds, la retenue à la source de l'impôt, la formation et la couverture sociale et tout ceci au regard de votre propre situation.

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Le temps consacré à mon (mes) mandat(s) et mon activité professionnelle (salarié, agent public, travailleur indépendant...) : autorisations d'absence, crédit d'heures
- > Ma formation (en début et en cours de mandat)
- > Mes indemnités de fonctions (calcul, montant, charges, retenue à la source de l'impôt) et le remboursement de mes frais
- > Ma couverture sociale et ma retraite obligatoire et facultative
- > La fin de mon (mes) mandat(s) : retrouver mon emploi ou un emploi...

Cette formation abordera également les modifications à venir si nouveautés pressenties sur le statut de l'élu avant la mandature 2020.



INTERVENANTE

Sylvie Messenger

Consultante et Formatrice

Certifiée Talent Success Insight

DURÉE

12h (2 jours)

LIEU ET DATE

Quimper

Judi 21 et

vendredi 22 novembre

9h-17h

ANIMER SES RÉUNIONS AVEC EFFICACITÉ ET SÉRÉNITÉ

Cette formation s'adresse aux élu(e)s en situation d'animer et de conduire des réunions, souhaitant développer leurs compétences et leur posture d'animateur de réunion.

OBJECTIFS

- > Animer des réunions efficaces et cadrées
- > Favoriser les participations et l'interaction d'un groupe
- > S'affirmer et se positionner dans l'animation de ses réunions

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Auto-diagnostic

- > Évaluer sa façon d'animer une réunion

Clarifier son rôle et ses missions

- > Se situer dans un contexte
- > Comprendre les éléments essentiels de ses missions
- > Identifier ses besoins et enjeux dans l'animation de réunion

Les conditions d'une réunion efficace

- > Identifier les différents types de réunion
- > Définir leurs objectifs et finalités
- > Comprendre les rôles des animateurs et participants

Préparer ses réunions

- > Définir un ou des objectifs
- > Structurer et donner un sens à son contenu
- > Définir un déroulé pour mieux gérer son temps
- > Organiser ses réunions
- > Communiquer sur la réunion

Animer une réunion

- > Savoir se positionner en tant qu'animateur de réunion
- > Mieux vivre l'animation de réunion
- > Donner envie de participer
- > Savoir cadrer et recadrer
- > Gérer les différents profils et les différentes situations en réunion
- > Conclure une réunion



INTERVENANT

Thierry Guillerm

Directeur Général Adjoint
CDG 29

À DISTANCE

Même bulletin d'inscription que les formations en présentiel.

Après inscription auprès de notre service, vous recevrez le lien et vos codes d'accès.

Le volume horaire de cette formation correspond à un module de 6h.

BASES ET FONDAMENTAUX DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Cette formation, proposée en enseignement à distance, se compose de plusieurs séquences, chacune d'une durée maximum de 30 minutes. La formation sera considérée comme réalisée dès lors que vous aurez suivi l'ensemble des séquences proposées.

Cette formation vous amènera à mieux comprendre les fondamentaux et le cadre budgétaire d'une commune. Par ailleurs, le formateur vous présentera dans le détail les budgets : le cycle budgétaire, la préparation budgétaire et les documents budgétaires.

Vous aborderez également la structure budgétaire, fonctionnement et investissement et l'exécution budgétaire.

En dernier lieu, cette formation vous permettra de mesurer la situation financière de la commune : épargne, dette et autres indicateurs.

Cette formation vous propose 14 séquences sur les Finances publiques locales :

Séquence 1

Les fondements et le cadre budgétaire

Séquences 2 et 3

Le cycle budgétaire

Séquence 4

La préparation budgétaire

Séquence 5

Présentation de la maquette budgétaire

Séquence 6

Le budget au-delà des normes

Séquence 7

Nomenclature et opérations

Séquences 8, 9 et 10

La section de fonctionnement

Séquences 11 et 12

La section d'investissement

Séquence 13

L'exécution budgétaire

Séquence 14

La situation financière de la commune



LES POUVOIRS DE POLICE DU MAIRE ET DE SES ADJOINTS DANS LE CADRE DU RENFORCEMENT DE L'INTERCOMMUNALITÉ

Cette formation, proposée en enseignement à distance, se compose de plusieurs séquences, chacune d'une durée maximum de 30 minutes. La formation sera considérée comme réalisée dès lors que vous aurez suivi l'ensemble des séquences proposées.

Le maire incarne l'autorité de police au niveau communal, compétence propre et individuelle.

A ce titre, il possède des pouvoirs étendus de police administrative, générale et spéciale, qui se traduisent par l'édition d'arrêtés exécutés par les forces de police (municipale ou nationale) ou de gendarmerie.

Le maire est également officier de police judiciaire et, en cette qualité, il est placé sous l'autorité du procureur de la République.

INTERVENANT

Jean-François Playe

Directeur des Affaires Juridiques
Ville de Saint Brieuc

À DISTANCE

Même bulletin d'inscription que les formations en présentiel.

Après inscription auprès de notre service, vous recevrez le lien et vos codes d'accès.

Le volume horaire de cette formation correspond à un module de 3h.

OBJECTIFS

- > Recenser les différents pouvoirs de police du maire
- > Identifier les acteurs de la police et leurs pouvoirs au niveau communal
- > Connaître les règles rédactionnelles des mesures de police pour assurer leur sécurisation juridique et prévenir les contentieux
- > Appréhender les responsabilités liées à l'exercice des pouvoirs de police

CONTENU PÉDAGOGIQUE

- > Généralités : distinctions police administrative – police judiciaire, police générale – police spéciale
- > Typologie des pouvoirs de police du maire : la police générale du maire, les polices spéciales du maire, les pouvoirs de police exercés au nom de l'État (maire et adjoints)
- > Étendue des pouvoirs de police du maire et leurs limites territoriales et matérielles
- > Délégation de fonction et de signature à un adjoint au maire ou à un conseiller municipal et transfert des pouvoirs de police spéciale du maire au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre
- > Mise en œuvre des pouvoirs de police du maire : les mesures de police, la police municipale, la police intercommunale et les autres forces de sécurité
- > Responsabilités : la responsabilité personnelle du maire et la responsabilité de la commune



© Fotostudio

INTERVENANT

Loïc Prieur

Avocat

Enseignant-Chercheur à Paris
Sorbonne en Droit Public

À DISTANCE

Même bulletin d'inscription
que les formations en
présentiel.

Après inscription auprès de
notre service, vous recevrez le
lien et vos codes d'accès.

Le volume horaire de cette
formation correspond à un
module de 6h.

LA LOI LITTORAL

Cette formation, proposée en enseignement à distance, se compose de plusieurs séquences, chacune d'une durée maximum de 30 minutes. La formation sera considérée comme réalisée dès lors que vous aurez suivi l'ensemble des séquences proposées.

Qu'est-ce qu'une agglomération ou un village ?
Peut-on construire dans les dents creuses des hameaux ?
Comment identifier les espaces remarquables ?

Ce sont les questions auxquelles sont confronté(e)s les élu(e)s des communes littorales. Alors que la loi littoral de 1986 vient de fêter ses 30 ans, la jurisprudence est venue peu à peu préciser la façon dont la loi doit être appliquée.

Il reste cependant des zones d'ombre dans lesquelles le contentieux vient rapidement se glisser. À travers de nombreuses illustrations et des cas pratiques, cette formation permet de comprendre les principales notions de la loi et ainsi de l'appliquer en réduisant les risques.

Dans ces 14 séquences de formation à distance, vous aborderez les points suivants :

- > Historique : de l'ordonnance Colbert à la loi littoral
- > Le champ d'application spatial de la loi littoral
- > Le champ d'application matériel de la loi littoral
- > Les coupures d'urbanisation
- > Les espaces remarquables
- > Les espaces proches du rivage
- > La bande des cent mètres
- > Le principe de continuité avec agglomérations et villages
- > Les dérogations au principe de continuité
- > Les hameaux nouveaux intégrés à l'environnement
- > L'application de la loi littoral en présence d'une directive territoriale d'aménagement
- > L'application de la loi littoral en présence d'un schéma de cohérence territoriale
- > L'application directe de la loi littoral aux décisions liées à l'usage du sol
- > Les principaux contentieux



CCAS/CIAS : QUELLES INTERACTIONS, COMMENT OPTIMISER LE LIEN AVEC L'USAGER

Cette formation, proposée en enseignement à distance, se compose de plusieurs séquences, chacune d'une durée maximum de 30 minutes. La formation sera considérée comme réalisée dès lors que vous aurez suivi l'ensemble des séquences proposées.

Ce module s'adresse aux élu(e)s qui souhaitent mieux comprendre le rôle et le fonctionnement du CCAS et mieux identifier les axes de l'action sociale de proximité.

OBJECTIFS

- > Identifier le CCAS comme l'interlocuteur de proximité
- > Mettre en place les outils permettant d'agir sur le territoire
- > Évaluer les partenariats et leviers pour développer la politique sociale locale

CONTENU PÉDAGOGIQUE

Cette formation vous propose 7 séquences sur les CCAS/CIAS :

Séquence 1

Évolutions historiques de l'aide sociale et leurs conséquences aujourd'hui

Séquences 2

Fonctionnement du CCAS

Séquence 3

Partenariat et compétences en matière d'action sociale

Séquence 4

Compétences obligatoires et outils

Séquence 5

Place de l'utilisateur et actions collectives

Séquence 6

Évolutions et intercommunalité

Séquences 7

Sources d'information et modèle

INTERVENANTE

Sylvie Nelz-Moreau
Ex-Directrice adjointe
CCAS Ville de Brest

À DISTANCE

Même bulletin d'inscription que les formations en présentiel.

Après inscription auprès de notre service, vous recevrez le lien et vos codes d'accès.

Le volume horaire de cette formation correspond à un module de 3h.

© Fotolia

UBO / FORMATION DES ÉLUS ET CADRES TERRITORIAUX

Financement Commune ou EPCI

THÈME

LIEU CHOISI (ou e-learning à indiquer)

DATE(S)

État civil

Nom

Prénom

Adresse personnelle.....

CP Ville.....

Téléphone.....

E-mail personnel (important, en CAPITALES)

Attention, votre convocation vous sera expédiée, uniquement par mail, une semaine avant la date de la formation

- À cocher si vous souhaitez recevoir des informations par mail sur la formation des élus
 À cocher si vous êtes en situation de handicap

Mandat ou fonction (à cocher impérativement) :

Commune de Mandat ou EPCI

- Maire Président d'EPCI Conseiller régional
 Adjoint au maire Conseiller communautaire Cadre territorial
 Conseiller municipal Conseiller départemental Autre public

Financier :

- Mairie ou EPCI (signature Maire ou Président obligatoire)

Tarif de la Formation :

Merci de cocher le tarif qui vous concerne. Si module 6h ou 12h en présentiel, le repas est compris dans les tarifs indiqués (nous vous remercions de bien vouloir signaler d'avance les allergies alimentaires pour la réservation des repas).

Module de 3 heures Présentiel ou à distance	Module de 6 heures Présentiel ou à distance	Module de 12 heures
<input type="checkbox"/> 90 €	<input type="checkbox"/> 195 €	<input type="checkbox"/> 390 €

- Ce bulletin d'inscription signé vaut "Bon de commande".
- Notre service doit être informé de toute annulation de la part du stagiaire au minimum deux semaines avant la formation faute de quoi la formation sera facturée à la commune.
- Une confirmation de la session sera envoyée 8 jours avant, à l'adresse mail personnelle du stagiaire
- L'UBO se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant
- N° de déclaration d'existence 53 29 P 00 30 29 / N° SIRET 192 903 466 00 295
- Date d'agrément par le Ministère de l'Intérieur : 18 avril 2008

Signature et cachet Maire ou Président EPCI	Laurent BOURLÈS Directeur du SUFCA
---	---------------------------------------

En signant ce document, le stagiaire s'engage à accepter les conditions générales de vente et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif aux activités de formation continue à l'UBO (www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/Ressources).

Bulletin d'inscription à retourner :

Par courrier

UBO - SUFCA
Eva VAN LAERE
20, avenue Victor le Gorgeu
CS 93837 • 29238 BREST cedex 3

Par mail

Mail : formations-elus29@univ-brest.fr
Tél. 02 98 01 82 57
Fax : 02 98 01 65 89
Site web : www.univ-brest.fr/formations-elus29



UBO / FORMATION DES ÉLUS ET CADRES TERRITORIAUX

Financement Caisse des dépôts via votre DIF

THÈME

LIEU CHOISI (ou e-learning à indiquer)

DATE(S)

Votre bulletin doit impérativement nous être transmis plus de 2 mois avant la date de la formation

État civil

Nom

Prénom

Adresse personnelle.....

CP Ville.....

Téléphone.....

E-mail personnel (important, en CAPITALES)

Attention, votre convocation vous sera expédiée, uniquement par mail, une semaine avant la date de la formation

À cocher si vous souhaitez recevoir des informations par mail sur la formation des élus

À cocher si vous êtes en situation de handicap

Mandat ou fonction (à cocher impérativement) :

Commune de Mandat ou EPCI

Maire

Président d'EPCI

Conseiller régional

Adjoint au maire

Conseiller communautaire

Cadre territorial

Conseiller municipal

Conseiller départemental

Autre public

Financier :

Caisse des dépôts (DIF) (signature Élu(e) obligatoire)

Si accord du DIF par la Caisse des dépôts, mais absence de l'élu(e) au module, la formation sera automatiquement facturée à l'Élu(e).

Tarif de la Formation :

Merci de cocher le tarif qui vous concerne. Si module 6h ou 12h en présentiel, le repas est compris dans les tarifs indiqués (nous vous remercions de bien vouloir signaler d'avance les allergies alimentaires pour la réservation des repas).

Module de 3 heures Présentiel ou à distance	Module de 6 heures Présentiel ou à distance	Module de 12 heures
<input type="checkbox"/> 90 €	<input type="checkbox"/> 195 €	<input type="checkbox"/> 390 €

- Ce bulletin d'inscription signé vaut "Bon de commande".

- Notre service doit être informé de toute annulation de la part du stagiaire au **minimum deux semaines** avant la formation faute de quoi la formation **sera facturée à l'Élu(e)**.

- **Une confirmation de la session sera envoyée 8 jours avant, à l'adresse mail personnelle du stagiaire**

- L'UBO se réserve le droit d'annuler la formation si le nombre d'inscrits est insuffisant

- N° de déclaration d'existence 53 29 P 00 30 29 / N° SIRET 192 903 466 00 295

- Date d'agrément par le Ministère de l'Intérieur : 18 avril 2008

Signature Élu(e)	Laurent BOURLÈS Directeur du SUFCA
------------------	---------------------------------------

En signant ce document, le stagiaire s'engage à accepter les conditions générales de vente et reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur relatif aux activités de formation continue à l'UBO (www.univ-brest.fr/formation-continue/menu/Ressources).

Bulletin d'inscription à retourner :

Par courrier

UBO - SUFCA

Eva VAN LAERE

20, avenue Victor le Gorgeu

CS 93837 • 29238 BREST cedex 3

Par mail

Mail : formations-elus29@univ-brest.fr

Tél. 02 98 01 82 57

Fax : 02 98 01 65 89

Site web : www.univ-brest.fr/formations-elus29





Inscription sur

www.univ-brest.fr/formations-elus29

Service Universitaire de
Formation Continue & d'Alternance
20, avenue Victor Le Gorgeu
CS 93837 - 29238 Brest cedex 3
Tél. 02 98 01 82 57
formations-elus29@univ-brest.fr

Rejoignez-nous



Formation Continue
- UBO Brest



@sufcaUBO



Formation Continue
UBO

